

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 08 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Deux proclamations sont répandues depuis quelques jours à Madrid.

Voici d'abord celle du comité insurrectionnel adressée à l'armée :

« Soldats, le général Prim est à la tête de vos compagnons d'Aranjuez, d'Ocana et autres points. Ils vont se réunir aux libéraux qui, en Aragon et en Catalogne, se sont levés en masse. Faites comme eux ! Levez-vous comme un seul homme, vous sauverez le pays ! vous sauverez la liberté ! Le gouvernement provisoire vous promet, à partir de ce moment, un congé absolu (*licencia absoluta*). Les chefs et les officiers recevront les récompenses données jusqu'à présent à la flatterie et à l'adulation.

» Vive la liberté ! Vive Espartero ! Vive Prim ! »

Voici la proclamation de Prim à la nation :

« Espagnols,

» Le moment terrible est venu où la révolution est l'unique recours de la nation et le premier devoir des honnêtes gens ! Je me suis mis à la tête d'une force considérable de soldats et de paysans armés, qui accourent de toutes parts pour combattre sous mes ordres, pour la liberté et pour la patrie.

» Mon drapeau, c'est le dernier manifeste du comité central progressiste, et c'est en le tenant ferme à la main que je combattrai avec mon énergie accoutumée contre ce gouvernement qui nous déshonore à l'extérieur et nous ruine à l'intérieur, fait de nous les jouets

des nations étrangères, et nous a mis au bord de la banqueroute.

» Soldats qui avez combattu sous mes ordres, vous savez que je ne vous ai jamais abandonnés, vous savez aussi que si vous m'aidez dans mon entreprise, je vous conduirai par le chemin de la victoire et vous récompenserai de vos efforts.

» Citoyens honnêtes, aidez-moi à mener à bonne fin une révolution politique qui rende impossible l'effroyable révolution sociale qui vous menace.

» Espagnols, vive la liberté ! vive le programme du comité central progressiste ! vivent les Cortès constituantes !

» JUAN PRIM. »

On assure que la reine a demandé à Espartero de former un ministère. On ne connaît pas la réponse de l'ex-premier ministre.

Le général Merino vient de se prononcer en faveur de Prim.

« L'ordre public est assuré partout, » disent les dépêches espagnoles, « les insurgés se présentent devant les autorités avec leurs armes et leurs munitions, » ajoute la *Gazette de Madrid*. En attendant, Zabala continue à poursuivre, sans pouvoir l'atteindre, Prim. Hier, on prétendait que ce dernier devait gagner le Portugal ; aujourd'hui, on ne sait pas ce que devient l'émule d'Espartero.

La lecture la plus attentive des journaux espagnols ne peut nous fournir aucun renseignement au sujet des événements ; tous sont obligés de se taire devant les ciseaux de la

censure, qui coupent impitoyablement les faits les plus insignifiants.

Le sénat espagnol s'est réuni le 11 ; il a nommé une commission pour examiner la proposition faite par le gouvernement de traduire Prim comme chef d'une insurrection, devant les juridictions compétentes.

Les débats de l'adresse, en réponse au discours de la couronne, sont ajournés par ordre du ministère de l'intérieur.

Le *Temps* publie une intéressante correspondance de Madrid, en date du 7, dont nous reproduisons les principaux passages :

« Si le télégraphe officiel communiquait tout ce qui se passe en ce moment dans la Péninsule, sans altérer ni déguiser la vérité, mon rôle de correspondant serait des plus faciles et des plus inutiles en même temps ; mais il s'en faut de beaucoup que les dépêches ni les organes officiels donnent une juste idée de la situation critique dans laquelle se trouvent engagés la nation et son gouvernement.

» Depuis ma dernière du 4, les choses ont empiré : ce n'est déjà plus un pronunciamiento ordinaire à la façon des deux derniers, c'est une levée de boucliers faite par le progressisme, commandée et dirigée par son chef militaire M. le général Prim, comte de Reus, marquis de Castilejos, grand d'Espagne de première classe.

» Ce ne sont pas seulement deux régiments de cavalerie ; avec ceux-ci, il y a de l'infanterie, de l'artillerie, une foule de volontaires progressistes, accourus de tous les points des deux Castilles, et ce qui vaut mieux, six cents

Catalans aguerris, commandés par deux guérilleros redoutables et très-influents dans leur pays : *El noy de las barraquetas* (l'enfant des guinguettes) et M. Escoda, auxquels vont se réunir d'autres chefs de bandes aussi intrépides, et une foule de jeunes gens qui, au moment où j'écris, partent par centaines de Barcelone, Tarragone, Reus et du Priorat, sans qu'il soit possible au gouvernement d'arrêter cette croisade primiste.

» Il ne faut pas oublier que M. Prim est l'enfant, l'idole et la gloire de la Catalogne ; que même ses ennemis politiques désirent son triomphe, et se sentiraient frappés au cœur s'il était défait. Le général a donc pour lui toute la province de Barcelone, celles de Gironne, de Tarragone, de Tortose et de Saragosse.

» Les deux partis en sont déjà venus aux mains, à Arganda ; les feuilles officielles se taisent sur le résultat de cet engagement, mais il est incontestable que les troupes fidèles ont eu le dessous, puisqu'elles n'ont pu empêcher M. Prim de lever une contribution de guerre, de se faire donner 4,000 rations et des transports pour ses troupes.

» Bon nombre de colonels n'attendent qu'une occasion favorable, par exemple un revers éclatant souffert par Zabala, pour faire cause commune avec *los pronunciados*. Pendant toute l'après-midi du dimanche, les masses ont provoqué la garnison de Barcelone à un pronunciamiento, et les chefs, dit-on, se défient autant du soldat que celui-ci de ses chefs.

» D'autre part, la grande majorité du commerce et des gens riches est dans la conviction

FEUILLETON.

17

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Ungeste expressif couronna éloquentement les conclusions de Frise-Poulet.

— C'est encore vrai, matelot, dit Cagnard. Alons maintenant chez M. Martel.

— Que faut-il lui dire ? Mettons que nous sommes chez lui.

— Bah ! faut pas t'inquiéter de ça à l'avance ; nous lui conterons notre visite au curé, et nous lui demanderons conseil. C'est moi qui parlerai, sois tranquille. Tu sais bien que c'est un vrai, un ami du matelot. Il n'est pas malin de s'expliquer avec des hommes comme lui ; devant le commandant, je ne dirais pas ; c'est une face de fer, celui-là, il ne rit jamais.

— Le commandant, matelot, c'était un marin tout de même...

— Oui, Frise-Poulet, un marin qui maniait la

frégate comme une poupée de deux liards ; je n'ai jamais dit non. Il aimait un peu à faire sa tête, raide comme Artaban, fier pis qu'un prince, mais il naviguait... il naviguait !

— Il aimait trop les pratiques pareilles à Requin, il aurait eu le grand Ratapiat sur son bord qu'il lui aurait donné de l'avancement...

— Voilà, dit Cagnard. Quand on est tranquille, qu'on ne court pas bordée, qu'on s'échine sans gueuler, alors les hommes comme lui ne vous regardent seulement pas !...

— Parlez-moi de M. Martel ! s'écria Frise-Poulet, M. Martel ! il est marin lui aussi, et lorsqu'il aura un commandement, ça sera une vraie barque du Bon Dieu pour la navigation, et un navire bien tenu tout de même !

— Oui, fit Cagnard, M. Martel est tout jeune, il a déjà l'œil américain comme un vieux, avec ça qu'il est doux, poli, honnête que c'est un charme.

Le parallèle de Martel et du capitaine de *la Cléopâtre* continua d'être le sujet de la conversation des deux amis, jusqu'au moment où ils arrivèrent au logement du jeune officier ; mais là, leurs beaux projets se trouvèrent renversés ; ils eurent beau frapper à la porte et parcourir la maison dans

tous les sens, personne ne leur répondit.

Trouvant qu'ils en avaient assez pour l'acquit de leur conscience, ils renoncèrent à leurs intentions et se dirigeaient vers la caserne d'infanterie pour s'entendre avec le chef de musique quand Frise-Poulet aperçut Austerlitz et poussa un cri de joie :

— Il va nous dire où est son maître !

— Oh ! eh ! Gringalet, moussaillon, Austerlitz ! oh ! eh !

Le novice se retourna, et, reconnaissant les deux gabiers, vint à eux en courant.

— Dis donc ! où est M. Martel ? Nous avons à lui parler, ça presse ; nous sortons de chez lui, il n'y est pas.

Austerlitz prit un air confidentiel.

— Père Cagnard, faut pas en blaguer ; il n'y a que moi qui le sache ; mais c'est sûr.

— Eh bien, parle !

— M. Martel va se marier la semaine qui vient ! vous ne connaissez pas ça, vous autres ?

— Tiens ! tiens ! tant mieux ! Lui aussi va en faire une noce ! Mais où est-il, toujours ?

— Chez sa promise, donc ! Sont-ils bouchés, ces vieux !

Cagnard saisit l'oreille de l'irrévérencieux garçon.

— As-tu sitôt oublié le respect que tu dois à tes anciens ?

— Aïe ! aïe ! larguez-moi. Je vas vous mener.

Austerlitz n'était plus le mousse chétif et grêle que nous avons vu au début de cette histoire, il s'était développé depuis deux ans ; ses épaules avaient déjà une carrure matelote, et certes, il promettait de devenir quelque jour un vaillant marin.

Cagnard et Frise-Poulet, qui le savaient dévoué à Martel, lui voulaient beaucoup de bien ; ils le prouvèrent en lui tirant les oreilles avec une extrême mansuétude.

Austerlitz, la tête haute et se dandinant d'un air d'importance, servit de guide à Frise-Poulet et à son compagnon. Ils pénétrèrent tous trois dans le jardin, ne jugèrent pas nécessaire de se faire annoncer, et entrèrent sans frapper dans le salon, où se trouvaient en tête-à-tête Sophie et son futur époux.

Déjà, la jeune fille commençait à ressentir les inquiétudes dévolues à la compagne d'un marin. Martel avait son ami intime à bord de *la Sylphide*, il se promettait comme une fête de lui faire part de son mariage ; pour tout au monde, il n'aurait voulu être devancé par un étranger.

que M. Prim finira par triompher, attendu le discrédit profond dans lequel est tombée l'Union libérale.

» Maintenant, pour que le tableau de la situation soit juste et complet, il me reste à énumérer toutes les chances que M. le comte de Reus a contre lui :

» 1° Il a été forcé de précipiter son pronunciamiento, qui ne devait éclater qu'au printemps ; cette précipitation et les mesures prises depuis un mois par O'Donnell ont paralysé le bon vouloir d'un grand nombre de chefs qui avaient trempé dans la conspiration. Cependant il était impossible à M. Prim d'agir différemment : s'il eût attendu encore un mois, les chefs sur lesquels il comptait auraient tous été sous les verroux ou dans l'exil ; il a fallu se déterminer, et jouer le tout pour le tout ;

» 2° Pour atteindre son pays, M. Prim est forcé de traverser deux provinces fort hostiles à son parti et à sa personne ; à cela, il faut ajouter des marches forcées à travers les montagnes et dans la plus rude saison de l'année ;

» 3° Ce n'est pas tout : les points stratégiques qui commandent la province de Tarragone sont occupés par des forces considérables, ainsi que tous les gués de l'Ebre. Il est fort probable que lorsque M. Prim voudra passer le fleuve, les progressistes de Barcelone et de Saragosse opéreront une diversion en soulevant leurs partisans dans ces deux villes. En prévision de cette éventualité, le district de Saragosse vient d'être déclaré en état de siège ; et si les événements acquièrent une plus grande gravité, Barcelone sera traitée de la même manière.

» Il n'y aurait rien d'improbable que les forces chargées de s'emparer de M. Prim ne l'acclamassent comme leur chef, d'autant plus que son programme est bien tentant pour un soldat espagnol ;

» 1° Plus de conscription ;

» 2° A bas les octrois !

» 3° Liberté en tout et pour tous ;

» 4° A bas la camarilla !

» Quant au véritable peuple, qui payé et ne court point après les emplois, il répète sa phrase habituelle, lorsqu'il s'agit du changement d'acteurs sur la scène politique :

» *Si son los mismos perros, con distinto collarés !* « Hélas ! ce sont les mêmes chiens avec des colliers différents ! »

» M. le duc de Tétouan, disent ses admirateurs, imite le grand Napoléon ; voici quatre jours qu'il n'a point mis les pieds au lit.

» Il est inutile de dire que tous les travaux sont suspendus ; à Madrid comme à Séville, à Barcelone et à Saragosse, la foule remplit les rues à la chasse de nouvelles ; les physiionomies respirent plutôt la curiosité que l'inquiétude. »

La réforme électorale en Angleterre préoccupe toujours les esprits dans ce pays. Ven-

credi, a eu lieu, sur la convocation de la ligue nationale pour la réforme, un meeting très-considérable, qui s'est réuni dans le district de Lambeth. M. Hughes, le représentant de ce district, présidait la séance.

Le meeting a adopté la résolution suivante : Le suffrage universel prenant pour base la résidence enregistrée est le seul mode satisfaisant de représentation nationale ; le vote secret est nécessaire pour la protection des électeurs. Le gouvernement est donc instamment prié de présenter dans la prochaine session telle mesure propre à satisfaire les vœux du pays.

L'opinion que Stephens est encore à Dublin paraît s'être accréditée. On dit que des agents de police, qu'on appelle des *detectives*, accompagnent tous les trains qui partent soit de Dublin, de Cork, de Belfast ou de Limerick, en un mot de toutes les principales stations. Dans les villes que nous venons de nommer, ainsi qu'à Kilkenny et à Waterford, on fait d'actives recherches.

Dans la séance du 8 janvier de la Diète de Bohême, il a été donné lecture de la réponse de l'empereur à l'adresse de cette Diète. La réponse impériale n'est pas seulement l'accomplissement d'une formalité sans portée, mais elle contient un passage important et net relativement au manifeste de septembre. L'empereur François-Joseph dit :

« Quiconque veut atteindre le but clairement désigné dans mon manifeste du 20 septembre ne reculera pas devant les efforts et sacrifices à faire pour arriver à ce but. »

L'amnistie accordée aux Lombardo-Vénitiens sera étendue au Tyrol méridional.

Les journaux d'Amérique nous apportent de tristes détails sur des révoltes de noirs qui ont éclaté le jour de Noël dans diverses villes des États-Unis.

A Alexandrie (Amérique), six noirs ont été tués.

Le *Messenger franco-américain* signale quelques faits relatifs aux troubles de la Noël dans certains États du Sud. A Clarksville, dans le Tennessee, une querelle a éclaté entre des soldats noirs et des blancs ivres. Sous prétexte de rétablir l'ordre, un *policeman* est intervenu et a assommé un des soldats. Pendant ce temps, un ancien guerrillo rebelle, nommé Carodi, tirait plusieurs coups de revolver contre les noirs.

Ceux-ci ont alors riposté et ont blessé deux de leurs adversaires. Un agent du bureau des affranchis s'est interposé et a rétabli l'ordre. Carodi a réussi à s'échapper. A Norfolk, les autorités municipales ont fait désarmer un grand nombre de noirs, le jour de Noël ; mais les armes ont été rendues le lendemain à leurs

propriétaires. A Augusta (Géorgie), on a aussi désarmé quelques affranchis.

Le *Moniteur* publie un rapport du ministre de l'intérieur, dont voici le texte :

« Paris, 13 janvier 1866.

« Sire, le décret organique de notre système électoral, qui a été rendu le 2 février 1852, dans l'exercice du pouvoir législatif, a établi que les listes électorales seraient permanentes, qu'elles seraient l'objet d'une révision annuelle, et que le pouvoir exécutif déterminerait les formes de cette révision, ainsi que les délais dans lesquels, une fois la révision opérée, les citoyens pourraient réclamer contre les résultats de ce travail.

» En exécution de ces dispositions, le décret réglementaire, rendu à la même date du 2 février 1852, a fixé à dix jours, à compter de la publication des listes, le délai ouvert aux intéressés pour produire leurs réclamations. Le même délai avait déjà été admis par la législation de 1849.

» Quelques personnes ont pensé que ce délai de dix jours, suffisant pour la presque totalité des communes, ne l'est plus dans les grands centres, où le nombre des électeurs est considérable et où la population se déplace et se renouvelle fréquemment, de telle sorte que les vérifications sont à la fois plus nécessaires, à cause des chances d'erreur résultant des changements de domicile, et plus lentes, à cause des retards produits par l'affluence des électeurs.

» Ces appréhensions sont-elles fondées ? Le gouvernement incline à croire le contraire : il est convaincu, d'après les renseignements qu'il a recueillis, que partout les citoyens qui ont eu le désir de vérifier les listes en ont eu aussi la possibilité, et que l'exercice de leur droit n'a rencontré aucune entrave sérieuse.

» Mais il suffit que ces doutes puissent s'élever à cet égard pour que le gouvernement doive tenir à les dissiper. Issu de la volonté nationale, il est plus que personne intéressé à défendre la dignité et la sincérité du suffrage universel, à en améliorer le mécanisme, et à garantir aux citoyens l'exercice, dans toute sa plénitude, des droits que la Constitution leur a conférés.

» Ces considérations m'ont déterminé, Sire, à proposer à Votre Majesté de porter de dix à vingt jours le délai ouvert aux citoyens pour produire leurs réclamations. Il m'a d'ailleurs semblé que cette extension des garanties instituées par le décret de 1852 ne pouvait être le privilège des grands centres de population, et devait, comme notre loi électorale elle-même, s'appliquer à l'ensemble du territoire et aux plus petites communes, où, à défaut du nombre, des circonstances locales peuvent rendre désirables de nouvelles facilités.

» Si Votre Majesté daigne approuver cette proposition, je la prierai de revêtir de sa signature le décret ci-joint.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le ministre de l'intérieur,

» LA VALETTE. »

Suit un décret dont voici les dispositions :

» Le délai fixé par l'article 5 du décret réglementaire du 2 février 1852, pour les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales, est porté à vingt jours, à compter de la publication desdites listes.

» L'article 5 précité du décret réglementaire du 2 février 1852 est rapporté.

» NAPOLÉON. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Beaucoup de versions, dit une correspondance, circulent au sujet de la rentrée aux affaires du prince Napoléon. D'un côté, on dit que la nomination du prince comme président de la commission de l'Exposition de 1867 paraîtra très-prochainement au *Moniteur* ; de l'autre, on affirme que le cousin de l'Empereur fait ses préparatifs de départ et qu'il va entreprendre un voyage maritime. Le commandant du yacht le *Prince-Jérôme* aurait reçu ordre de se tenir prêt à prendre la mer.

Ce qui tendrait à accréditer cette dernière version, c'est que la *Presse* d'hier soir parle de la nomination du prince Lucien Bonaparte à la présidence de la commission de l'Exposition de 1867 ; le titre d'Altesse serait donné au prince Lucien qui prendrait rang à la cour immédiatement après le prince Murat.

— Le *Courrier de Tlemcem*, qui est ordinairement bien informé, dit que le maréchal gouverneur général rentre à Alger avec de pleins pouvoirs, et qu'il reste juge de l'application des mesures proposées dans la brochure de l'Empereur.

— Une tempête véritable a régné dans tout le Midi pendant la journée de mardi dernier. On en a éprouvé les effets à Bordeaux, où la violence du vent a renversé en divers endroits des clôtures en planches. A Arcachon, des arbres ont été, dit-on, déracinés. Plusieurs poteaux de la ligne télégraphique de Bordeaux à Bayonne ont été renversés par l'ouragan.

Le *Journal de Toulouse* raconte que, dans l'après-midi du même jour, des ondées mêlées de grésil et accompagnées de violentes rafales se succédaient à de courts intervalles. Par suite de ces perturbations atmosphériques, les communications télégraphiques de Toulouse se sont trouvées à peu près interrompues, notamment avec Paris.

D'après le *Messenger du Midi*, un orage accompagné de coups de tonnerre, d'éclairs et d'une grêle assez épaisse, fouettée par de vio-

Eugène de Billancourt, retenu à bord par ses fonctions provisoires de lieutenant, ne descendait que fort rarement à terre ; Martel trouvait urgent de le prévenir, car le lendemain, dimanche, on devait afficher et publier à l'église l'union de l'enseigne avec Mlle Cimard.

Or, la brise avait prodigieusement fratchi depuis quelques heures, le temps était affreux sur la rade, il ventait coup de vent, non pas ainsi qu'à l'ordinaire du sud-ouest goudronné, mais du nord-est strident et clair ; les vagues étaient courtes, tourbillonnantes, clapoteuses ; elles moutonnaient, bouillonnaient, frisaient à faire frémir. Du reste, pas un nuage au ciel ; les rayons du soleil, se jouant dans la poussière humide des lames, coloraient la baie entière des brillantes couleurs du prisme.

Sophie n'avait triomphé qu'avec mille peines de la volonté de Martel.

— Il n'y a rien à craindre dans un bon canot, disait celui-ci en souriant, vous savez que je compte prier Billancourt d'être notre garçon d'honneur ; je tiens à lui faire cette invitation moi-même. Mais puisque vous l'exigez, j'attendrai à demain. Ce sera samedi, convenez que je ne saurais tarder davantage.

Sophie espéra que la violence de la brise diminuerait et jeta un regard d'effroi sur l'enceinte agitée de la rade. La mer était d'autant plus mauvaise que l'on se trouvait précisément à l'époque des grandes marées du printemps ; à certaines heures, la direction des courants et celle du vent étant opposées, il en résultait un conflit de forces contraires qui, par leur irrégularité saccadée, pouvaient être fatales aux meilleures embarcations. Toutefois, la communication avec la terre n'était pas encore suspendue.

René se décida donc à écrire à son ami pour lui annoncer sa visite du lendemain ; la lettre se terminait ainsi :

« *Quelque temps qu'il fasse*, envoie-moi un ca- » not à trois heures et demie ou quatre heures ; il » s'agit d'une affaire majeure que je t'expliquerai » de vive voix à bord. Adieu ! »

Billancourt comprendrait assez qu'il était question de son mariage, pensait Martel en cachetant sa lettre ; il ne manquerait pas d'expédier le canot.

Vingt-quatre heures plus tôt ou plus tard ne changeaient rien aux projets de l'heureux fiancé qui causait tendrement avec la tremblante Sophie et achevait de la rassurer, quand Austerlitz ouvrit la porte à Frise-Poulet et à Cagnard :

— Pardon, excuse, monsieur Martel, dit le quartier-maître après avoir jeté un coup-d'œil dans le salon et fait un salut des plus matelots à la jeune fille : pardon, excuse si nous vous dérangerons. Vous êtes avec votre future, vous n'avez pas le temps d'écouter des anciens comme nous. L'amour ! je connais ça, moi qui suis marié aussi. Suffit ! nous allons *brasser à culer* de suite.

Puis se tournant vers Sophie :

— Malgré ça, Mademoiselle, nous ne nous en irons pas sans vous faire notre compliment. Vous aurez là un bon mari, un brave matelot, sauf votre respect. Frise-Poulet pourrait vous en dire autant. M. Martel, c'était le père de l'équipage ; faudra, voyez-vous, être douce pour lui comme un laize de velours.

Les deux camarades, le chapeau à la main, se rapprochaient de la porte restée ouverte et allaient se retirer.

— Restez, restez ! dit la jeune fille, je vous laisse avec votre officier.

— Ce n'est pas juste, Mademoiselle, nous allons virer de bord ; ne vous gênez pas pour nous. Ici, vous avez votre nom sur le rôle d'équipage et pas nous autres.

— Maitre Cagnard, si tu me disais pourquoi vous êtes venus, au lieu de faire tant de grimaces. Conte-moi ça en trois mots, et si mademoiselle est de trop, explique-toi.

— Oh ! ce que nous avons à vous dire, tout le monde peut l'entendre, et votre future aussi, dit Frise-Poulet en s'avançant. Nous venons chez vous de la part du curé, parce que j'ai fait un héritage. Austerlitz nous a conté que vous vous mariez, et dam ! c'est l'occasion de vous en faire notre compliment.

— Ne vous retirez pas, ma chère amie ; c'est inutile, autant que je puis en juger par l'exorde de Frise-Poulet.

La jeune fille, charmée de cette invitation, resta dans le salon, le bras appuyé sur celui de Martel, qui attendait qu'un des deux matelots voudrît bien s'expliquer plus clairement.

Frise-Poulet était visiblement intimidé par la présence de Sophie ; son éloquence, épuisée par son début, lui fit défaut au moment le plus nécessaire. Cagnard, le voyant garder le silence, passa le dos de la main sur ses lèvres, se gratta l'arrière de la tête par un geste habituel aux orateurs du gaillard d'avant, et, entrant enfin en matière, rendit compte

lentes rafales, a éclaté presque subitement mardi sur Montpellier, vers trois heures de l'après-midi. La tempête n'a guère duré qu'une demi-heure; mais le ciel est resté assombri.

Le même phénomène météorologique s'est produit également à Nîmes.

— On envoie de Saint-Hilaire (Charente-Inférieure) cette histoire de canards au *Phare de la Loire* :

« Un fait extrêmement curieux vient de se passer dans une commune du canton de Saint-Hilaire.

« Un honnête cultivateur se livrant à la reproduction des canards, possédait une cane, mère de huit petits canetons éclos depuis peu. Tous les soirs, la couveuse et sa famille étaient renfermés dans un grenier, à l'abri du froid. Or une chatte, qui avait mis bas quelques jours auparavant et dont on avait détruit la portée, trouva moyen, une belle nuit, de se glisser dans le sanctuaire. Que se passa-t-il? Nul ne le sait; mais le lendemain on trouva la cane étranglée et la chatte couchée sur les petits. Elle avait adopté les oisillons et les guida longtemps avec une sollicitude toute maternelle, les défendant contre les plus gros chiens et tous les commensaux de la basse-cour.

« Cela commençait à attirer les curieux, et le digne fermier montrait avec orgueil cet exemple touchant de l'amour maternel; mais hélas! un beau jour, les petits canards, devenus grands, se risquèrent sur la mare de la ferme. La chatte, peu habituée à une lignée si aquatique, crut qu'ils allaient se noyer et se jeta à l'eau. Elle y périt, victime de son dévouement. Son maître l'a fait empailler par reconnaissance, et l'on peut encore la voir, ainsi que les petits canetons. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal de Saint-Nazaire* donne, dans son numéro d'hier, ces nouveaux détails sur les avaries causées par la tempête effroyable du 11 courant, parmi les nombreux navires qui attendaient dans la rade le retour du beau temps pour appareiller :

« La goëlette anglaise *Maria-Reid*, capitaine Fargubar Chrisholm, venant de Nantes, avec un complet chargement de farine, à destination de Liverpool, chassa sur ses ancres et partit à la dérive. Quelques moments après, elle toucha, et le capitaine, ayant fait sonder immédiatement, trouva 18 pouces d'eau. Depuis ce moment, le navire fait 4 pouces d'eau à l'heure et l'on craint que la cargaison ne soit avariée.

« La goëlette anglaise *Secret*, capitaine Foley, de Swansea, allant également de Nantes à Liverpool, avec froment, fut abordée pendant le plus fort de la tempête par la goëlette *Betsy-Milne*, capitaine Milne, qui lui

cassa et emporta sa martingale, ses sous-barbes et lui fit d'autres avaries assez graves.

« Un peu plus tard, le *Secret* chassa lui-même sur ses ancres et alla se jeter sur la goëlette *Catherine*, qui lui cassa son gui, sa lisse de couronnement, les pavois de plats-bords, cadaines, liston, et lui fit rentrer ses gournables sous la hanche; le grément fut également endommagé. Ce navire a considérablement fatigué et fait eau; aussi, malgré les précautions qu'on a prises de faire pomper, on craint beaucoup pour la cargaison.

« La goëlette *Marie-Eliza*, capitaine J. Tyach, chargée de farine pour Liverpool, résistait à l'ouragan, quand un trois-mâts-barque, chassant sur ses ancres, vint l'aborder. Malgré la précaution que prit le capitaine de filer toute sa chaîne pour éviter cet abordage, le bout-dehors du foc du trois-mâts s'engagea dans le sien, le cassa et l'emporta en même temps que les barres de perroquet.

« A la suite de cette collision, les deux ancres du trois-mâts s'accrochèrent dans celles de la *Marie-Eliza* et il l'entraîna avec lui à la dérive. Quelques moments après, cette dernière talonna assez fortement et commença à faire de l'eau, et malgré le soin qu'on a pris de franchir les pompes, on a lieu de craindre que la cargaison n'ait éprouvé des avaries.

« Nous avons dit hier que le lougre *Nadir*, capitaine Ollivaud, et la goëlette *Edith*, capitaine Belliot, étaient entrés en collision au plus fort de la tempête, et s'étaient fait mutuellement de graves avaries. En effet, au moment où ces deux navires se sont abordés, le tangage était tellement violent, que le *Nadir* eut les précintes, les pavois et les lisses brisés; les chaînes de haubans, le bout-dehors de foc furent également cassés. Malgré ces avaries, le navire ne fait pas d'eau.

« De son côté, la goëlette *Edith* a éprouvé de très-forts dommages. Les précintes de tribord, les guibres et les deux bossoirs sont cassés, le plat-bord éclaté à tribord, 3 mètres de la lisse cassés à babord, et 3 mètres à tribord; le petit foc et le canot défoncés, la martingale cassée et le beaupré craqué.

« Ces navires doivent rentrer dans le bassin pour être réparés. »

On écrit de Mesquer, le 12, au *Phare* :

« Cette semaine, seconde de l'année, laissera un triste souvenir dans le cœur de bien des familles de marins. Depuis dimanche les ouragans les plus violents se succèdent à chaque instant et jeudi matin la tempête a atteint des proportions d'une force encore inconnue de nos jours. Le coup de vent du 2 décembre 1853, qui occasionna tant de sinistres et de malheurs, n'approchait pas de cette tourmente affreuse où tous les éléments paraissent confondus.

« Le matin sur les 7 heures environ, lorsque la tempête était dans toute sa violence, plu-

sieurs personnes ont été renversées par le vent. La mer, qui se trouvait basse, a monté tout-à-coup de 2 mètres à pic, et le seul navire que nous avions sur notre rade, la goëlette la *Reine-des-Cieux*, capitaine Baron, disparaissait entièrement sous ces vagues écumanantes que le vent soulevait en forme de trombes, et qui, semblables à des brouillards épais, volaient dans l'espace, passaient par dessus les côtes les plus élevées et allaient se perdre à quelques cents mètres dans les champs. La *Reine-des-Cieux* n'a eu toutefois d'autres avaries que la perte de son gouvernail, qui a été brisé en plusieurs morceaux.

« Les trois navires qui sont dans nos chenaux, l'*Angèle*, l'*Anna* et les *Trois-Cousins* n'ont éprouvé aucun mal.

« Le mauvais temps continue. Vents sud-ouest et mer excessivement grosse. »

Nous lisons dans le *Courrier de Bretagne*, de Lorient, du 13 :

« L'ouragan a sévi avec une véritable fureur, dévastant les jardins, renversant les cheminées, ravageant les toitures.

« Depuis l'effroyable tempête du mois d'avril 1836, dont le souvenir existe encore et qui fit périr un grand nombre de navires corps et biens, nos côtes de l'Océan n'avaient pas été tourmentées aussi violemment que dans la nuit du 10 au 11 de ce mois.

« Le pont suspendu dit de Lorois a été enlevé par la tempête dans la matinée du 11 janvier.

« Il est à craindre que nos côtes n'aient été le théâtre encore de sinistres maritimes. »

VILLE DE SAUMUR.

CONTRIBUTIONS. — 1866.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient ses administrés, que le rôle de l'année 1866, foncier, personnel, mobilier et portes et fenêtres, rendu exécutoire, par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, du 2 janvier 1866, est déposé chez M. le percepteur des contributions directes, rue de Bordeaux, chargé d'en faire le recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle.

A partir du 15 janvier courant, et pendant 3 mois, les réclamations en décharge, remise et dégrèvement, seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus et à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 15 janvier 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le bulletin du *Moniteur* dit :

Madrid, 14 janvier. — Les insurgés ont abandonné la rive du Tage, se dirigeant vers les montagnes, entre les vallées du Tage et la Guadiana. La déroute des insurgés est complète. Ils chercheraient à se réfugier en Portugal, passant par la Basse-Estramadure. On assure qu'O'Donnell a ordonné de poursuivre Prim en l'obligeant à se réfugier, sans chercher à le capturer.

Madrid et les provinces sont tranquilles.

On ne doute plus à Madrid qu'avant trois jours Prim ne soit obligé de se rendre, ou de se réfugier en Portugal.

Joseph Karam ayant échoué dans sa tentative pour troubler le Liban, s'est retiré dans un couvent, ses compagnons ayant sollicité une amnistie de Daoub-Pacha.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

A l'immense mortalité des Enfants à bas âge — 60,000 en France et 50,000 en Angleterre — la Science Médicale n'a jamais réussi à opposer un remède efficace, et il n'y a rien à s'y étonner, vu que toute drogue ne peut produire d'autre effet que celui d'augmenter la faiblesse des forces vitales de la digestion et de la nutrition, des nerfs et du cerveau. Il était réservé à la *Revalescière* Du Barry de Londres de résoudre le problème de réparer les organes de la digestion, fournir nouveau sang, muscle et os et guérir le système glandulaire et nerveux sans forcer ni échauffer, mais d'une manière toute naturelle. Aussi avons nous des preuves abondantes de son influence salutaire dans les ouvrages du célèbre Docteur Routh, président de l'hôpital des Enfants et Femmes, à Londres, qui a trouvé dans la *Revalescière* Du Barry le moyen de ranimer les forces vitales et la digestion des malades qui ne pouvaient plus digérer, qui rejetaient tout, souffraient en même temps de diarrhée spasmes, crampes et périssants à vue d'œil. — Madame la Baronne Dentsch de Horn, à Trèves, a sauvé ses deux enfants par la *Revalescière* d'une maladie de glandes, qui avait résisté à toute médecine et ne laissait plus d'espoir de guérison. M. Chinnery avait un enfant près de mourir d'inanition (d'atrophie), la digestion n'étant plus suffisante pour assimiler le lait maternel; la *Revalescière* le sauva : Un pareil cas s'est présenté dans la famille de M. Lawley, page de Sa Majesté la Reine d'Angleterre. — Nous pourrions ajouter 65,000 cas de guérison de constipation, indigestion, diarrhée, bronchite, toux, phthisie, crampes, spasmes et rachitisme pour démontrer l'incalculable bienfait de cette précieuse Farine de santé, non-seulement pour les enfants, mais également pour les adultes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.;

de la visite du curé, non sans de nombreuses digressions et sans demander pardon à Sophie toutes les fois qu'un juron mal étouffé venait accentuer son récit ou ses commentaires.

— Frise-Poulet, dit-il en finissant, ne veut pas placer son argent, et il a raison; vaut mieux en profiter que de le laisser à des flibustiers de notaires qui le feraient esclaver, pas vrai? mais pourtant, nous avons promis au curé de vous voir, et voilà la chose.

L'officier, initié dès longtemps aux idées et au langage des matelots, n'avait pas perdu un mot de la narration. Quoique Cagnard, par une prudente réserve, n'eût pas ouvert la bouche des projets d'orgie de Frise-Poulet pour le lendemain, il les devina et comprit de quelle utilité pouvait être son intervention.

Une heureuse inspiration le servit à point.

— Tu as femme et enfants, Cagnard? demanda-t-il.

— Oui, Monsieur : dans trois jours je pars pour Morlaix revoir ma vieille Périne et mon gars Jean-Pierre, qui commence mousse à bord d'un pêcheur, et Fantik, qui est déjà grande et en âge de se marier aussi : un beau brin de fille, voyez-vous; ce

n'est pas pareil que je suis son père, mais sauf votre respect, Mademoiselle, elle est quasi aussi jolie que vous.

— N'aimerais-tu pas mieux, au lieu de naviguer au long cours, être tranquillement dans un bateau de pêche, rester avec ta femme et tes enfants, et les voir tous les jours de la vie? demanda Martel; tu fumerais ta pipe dans le coin de la cheminée, chaque matin à jeun tu boirais ton *coup de croc* à ta fantaisie, le dimanche tu ferais ton crâne sur le quai avec ta femme sous le bras, tu serais heureux comme un pape.

— Si ça se pouvait, oui, peut-être; c'était mon métier du temps que j'étais jeune; mais je n'ai jamais pu obtenir d'être *patron*. Il n'y a de place que pour les *sans-cœur* qui passent leur temps à... Pardon, excuse, Mademoiselle, vous comprenez ce qu'ils font, sauf votre respect, aux armateurs et au commissaire. Moi, je sais manœuvrer et gouverner comme pas un; à preuve, on me choisit toujours pour patron sur les navires de guerre; mais je ne sais pas blaguer, ni tourner autour du pot, faire la révérence et être le chapeau à la main toute la journée. — « Voulez-vous de moi, oui ou non? » — On m'a renvoyé sans m'écouter seulement. En-

suite, tant qu'à rester *simple matelot*, on gagne davantage au long cours. Avec ça que les pêcheurs sont sur la côte et qu'on les lève plus souvent que les autres pour le service (1).

— En somme, maître Cagnard, dit Martel, tu serais charmé, si j'ai bien compris, d'être patron d'une belle barque de pêche ou d'un petit caboteur?

— Dam! fit le quartier-maitre.

— Eh bien! Frise-Poulet, reprit Martel, si tu le voulais, rien ne te serait plus facile que de rendre ton matelot content comme un Dieu, et de l'être tout autant.

Les deux amis s'entre-regardèrent d'un air étonné.

— Et moi, dit Sophie devant Martel, je m'occuperais du trousseau de noce de Fantik.

L'officier pressa la main de sa fiancée; ils échangèrent un doux sourire.

Mais les gabiers, plus étonnés que jamais, ouvraient de grands yeux, et saluaient gauchement. Martel et Sophie jouissaient de leur curiosité muette.

(1) Il est bon de rappeler que notre scène se passe antérieurement aux dispositions de la levée permanente.

— Ouvrez les oreilles, mes vieux, reprit l'enseigne, et faites ce que je vous dirai. Vous allez partir pour Morlaix; vous achetterez une belle embarcation de pêche, bien grée, bien installée, avec des filets et tout ce qu'il vous faudra. Cagnard sera patron, et le petit Jean-Pierre mousse à bord. Frise-Poulet trouvera Fantik de son goût, vous ferez la noce honnêtement et sagement. Ensuite, en avant le petit métier. Tous les matins vos femmes vendront le poisson au marché, et vous ne *dourlinguez* plus au long cours. Moi, j'écrirai à votre commissaire, je me charge de tout; commencez-vous à comprendre?

Les marins ne trouvèrent pas de mots convenables pour répondre. On lisait sur leurs figures une foule de sentiments divers; la reconnaissance, l'admiration, la joie s'y peignirent tour à tour.

— Le curé, tout de même, avait raison! s'écria Frise-Poulet, laissant dans le vague un monde d'idées.

Sophie et Martel étaient dans l'enchantement.

(La suite au prochain numéro.)

1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. *Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Épiciers, et Confiseurs de toutes les villes.* (386)

Marché de Saumur du 13 Janvier.

Froment (l'h. 77 k.)	16 16	Paille de ratelier	59 47
2 ^e qualité (74 k.)	15 53	(hors barrière)	44 26
Seigle	9 25	Paille de litière, id.	60 75
Orge	10 25	Foin . . . id.	58 50
Avoine anc. (entrée)	10 50	Luzerne (les 750 k.)	28 —
Fèves	13 —	Graine de lin (70 k.)	135 —
Pois blancs	21 —	— de trèfle (°/k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzerne	— —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de colza	— —
Huile de noix ord.	75 —	— de chenevis	— —
— de chenevis	58 —	Amandes concas-	— —
— de lin	53 —	sées (les 100 k.)	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité 150 à 170
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1865	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. 44 à 48
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{re} id. 40 à 45
Id.	2 ^e id. 37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{re} id. 40 à 45
Id.	2 ^e id. 36 à 38
La Vienne, 1865	28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865	1 ^{re} qualité 160 à 170	2 ^e id. 125 à 130
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité 160 à 170	2 ^e id. 125 à 130
Id.	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Varrains, 1864	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Varrains, 1865	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Bourgueil, 1865	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Id.	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Restigny 1865	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Chinon, 1865	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100
Id.	1 ^{re} qualité 110 à 125	2 ^e id. 90 à 100

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD FILS.
Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 8 janvier courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Eugène Ouvrard fils, entrepreneur, demeurant à Saumur, dont les créanciers ont à toucher 14 fr. 47 p. 0/0.
Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON. (27)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FERCHAUX.
Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 8 janvier courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Pierre Ferchaux, aubergiste, demeurant à Vihiers, dont les créanciers ont à toucher un dividende de 4 p. 0/0.
Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON. (28)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE THIBAUT.
Les créanciers de la faillite du sieur Thibault, chauffournier au Vaudelnay-Rillé, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 26 janvier courant, à midi.
Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires, munis de pouvoirs réguliers.
Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON. (29)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le jeudi 18 janvier 1866, à midi et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Bourgeois, propriétaire à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o . . . , à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.
Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises, quantité de bons effets, armoires, commodes, buffet, quantité de cuivre et ferraille, tables, chaises, glaces, portes, croisées, roues de charrette, batterie de cuisine et beaucoup d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente publique aux enchères du beau matériel, des vins, liqueurs et mobilier du *Grand-Café* de M. Véron, à Saumur, rue Saint-Jean, aura lieu le mardi 30 janvier. (22)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Billet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué.
S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (591)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 21 janvier 1866, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire,

UNE MAISON, sise à Bagneux, chemin du Vau-Langlais, occupée par Charles Touchet, tailleur de pierres; écurie, toit à porcs, pressoir à mécanique, cave voûtée; **Et 45 ares 88 centiares de vigne y attenant.**

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour visiter, au sieur TOUCHET, et, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vau-Langlais commune de Bagneux, et par extension commune de Saint-Florent,

Appartenant à M. Baudry,
Consistant en maison de maître et vastes dépendances, jardins, maisons de fermier, pavillon, étang, clos, prés et terres, le tout d'une contenance d'environ 13 hectares.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire, pour traiter, et à M. PINEAU, receveur-municipal, pour visiter la propriété. (594)

COMMUNE DE VARENNES.

VENTE DU PRESBYTÈRE.

Le dimanche 28 janvier 1866, il sera procédé, au local de la Mairie de Varennes, par le ministère de M^e Baudry, notaire audit lieu, à l'adjudication, soit en totalité, soit par lots, des logements, cour et jardin, formant les dépendances du presbytère actuel, situé au bourg de ladite commune.

Mairie de Varennes, le 7 janvier 1866. (31)

Le Maire, HERVÉ.

A VENDRE

UNE MAISON, à Villebernier, avec un JARDIN bien affruié.
S'adresser à M. TORTU-GUILLEMIN, propriétaire à Villebernier. (2)

TIRAGE DE 1866.

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (32)

A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine, **UNE**

BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,
AVEC VASTE JARDIN,
Ecurie à deux chevaux, grande remise et greniers au-dessus.
Sortie sur la rue des Boires.
Cette maison a été autrefois habitée par M. le comte D'Aure.
S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (33)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE

PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M^{lle} Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.
S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue d'Orléans, 95,
Anciennement occupée par le magasin du Petit-Saint-Pierre.
S'adresser à M. KERNEIS, rue Duncan. (621)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.
S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (413)

ERNEST ROY,

JARDINIER,

Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépinieriste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratonis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (55)

CHANGEMENT DE DOMICILE
Pour cause d'agrandissement.

VALÈRE

Jardinier-Pépinieriste ET FLEURISTE,

A l'honneur d'informer le public qu'il a transporté une partie de son établissement dans le prolongement de la rue Verte, à Saumur.

Il continuera, comme par le passé, le traçage des jardins et les plantations qui lui seront confiés, avec le concours du sieur Ernest Roy, jardinier, rue Verte, maison de M. Ratonis, son successeur à la clientèle de journées. Ils feront toujours leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. (24)

M. GIRARD FILS,
M^e DE BOIS,

Préposé du chauffage militaire et fournisseur de l'administration de Saumur,

Prévoyant sa nombreuse clientèle qu'ayant fait couvrir son magasin de bois de chauffage, il est en mesure de livrer en toute saison du bois très-sec.

Il tient aussi dans son magasin le charbon de bois, le coke et le charbon de terre anglais (Merthir), qui brûle sans odeur ni fumée.
M. Girard fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (26)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

A VENDRE
TRÈS-BEAU

PLANT DE VIGNE ROUGE

S'adresser à M. COMMON, rue Saint-Jean. (17)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, **MAISON,**

Située rue Saint-Lazare.
S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,

UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n^o 26, à Saumur. (584)

MAISON FONDÉE EN 1772.

MENIER

Distillateur à Saumur.

Spécialité de Cassis de Bonnevaux, Élixir des Coteaux de Saumur et Élixir hygiénique dit de Raspail.

AVIS IMPORTANT A MM. LES LIMONADIERS.

M. MENIER, distillateur à Saumur, a l'honneur de prévenir qu'à près de longues recherches, il est parvenu à imiter la liqueur de la Grande-Chartreuse.

Ce produit sera livré au commerce aux prix suivants :
La blanche, à 2 fr. 50; — la jaune, à 3 fr.; — la verte, à 3 fr. 50.

Rendu franc de port et d'emballage, à domicile, par toute la France. Tous les soins seront apportés aux expéditions. Il ne sera pas expédié de caisse de moins de **12 bouteilles** assorties.

Une forte remise sera accordée à MM. les Marchands en gros. Dans le but d'éviter les frais, toute expédition sera faite contre remboursement.

L'étiquette de ce nouveau produit, signée par le fabricant, est déposée au Tribunal de commerce. (56)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 13 JANVIER.			BOURSE DU 15 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 55	» 05	» »	68 50	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852	97 75	» 15	» »	97 50	» »	» 25
Obligations du Trésor	460 »	2 50	» »	461 25	1 25	» »
Banque de France	3625 »	20 »	» »	3640 »	15 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1315 »	» »	5 »	1320 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial	642 50	» »	» »	642 50	» »	» »
Crédit Agricole	635 »	1 25	» »	635 »	» »	» »
Crédit industriel	695 »	» »	» »	695 »	» »	» »
Crédit Mobilier	787 50	12 50	» »	780 »	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris	993 75	13 75	» »	995 »	1 25	» »
Orléans (estampillé)	848 75	1 25	» »	850 »	1 25	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1115 »	» »	3 75	1116 15	1 25	» »
Est	530 »	» »	» »	530 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	850 »	» »	2 50	852 50	2 50	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	550 »	» »	» »	550 »	» »	» »
Ouest	560 »	1 25	» »	562 50	2 50	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1707 50	» »	» »	1720 »	12 50	» »
Canal de Suez	430 »	1 25	» »	435 »	5 »	» »
Transatlantiques	530 »	2 50	» »	532 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0	62 35	» »	25 »	62 30	» »	» 05
Autrichiens	410 »	» »	» »	410 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	425 »	» »	3 75	420 »	» »	5 »
Victor-Emmanuel	205 »	3 50	» »	204 »	» »	1 »
Romains	160 »	1 25	» »	155 »	» »	5 »
Crédit Mobilier Espagnol	435 »	5 »	» »	430 »	» »	5 »
Saragosse	220 »	3 75	» »	221 25	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville	52 50	3 50	» »	51 25	» »	1 25
Nord-Espagne	177 50	» 50	» »	180 »	2 50	» »
Compagnie immobilière	525 »	6 25	» »	522 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	307 50	» »	» »	307 25	» »	» »
Orléans	302 »	» »	75 »	302 50	» 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	302 50	» 50	» »	302 25	» »	» 25
Ouest	302 »	» 25	» »	302 50	» 50	» »
Midi	300 »	1 »	» »	300 »	» »	» »
Est	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le